

Dénombrement de la baronnie de Préchacq, rendu le 22 septembre 1733

Premièrement la seigneurie de Vignoles et baronnie de Preschacq, consistant en tout droit de haute, moyenne et basse justice, le château de Vignoles avec ses [efforts], jardins et vergers d'icelui, les fiefs et rentes de la seigneurie de Vignoles et caverie de Lahitte à icelle jointe par échange fait par ledit seigneur de Vignoles et le seigneur de Poyanne, montant les susdits fiefs à la somme de trente-trois livres douze sols sept deniers, le moulin bâti sur la rivière du Lous, appelé du Luc, autres maisons, terres cultes et incultes, vignes, prairies, bois de haute futaie, taillis et autres appartenances et dépendances d'icelle seigneurie et le tout sis et situé en ladite baronnie de Preschacq et Auribat, confrontant du levant à terre de la paroisse de Louer, du couchant à la rivière de la Dour, de nord à terre de la paroisse de Gousse, et du midi à terre de la paroisse de Gos et de Gamarde, faisant ledit sieur pour raison de ladite haute justice de Preschacq, vingt livres de rente annuelle à sa dite Altesse, portable et rendue entre les mains de sa dite Altesse, ses receveurs, fermiers et préposés et que pour le château de Vignoles, il est tenu au devoir d'un lévrier, pour la maison de Bordes¹, une paire de gants, à mutation de seigneur et de vassal, et à la prestation de foi et hommage et aux lots et ventes et cas de vente, le tout conformément à la coutume de Dax, lequel présent aveu et dénombrement, ledit sieur Destouesse² baille audit nom pour raison desdites seigneuries, aux protestations d'y augmenter, en cas qu'il eut omis de mettre quelque chose qui lui appartient, comme aussi d'en ôter au cas qu'il se trouvât qu'il y eût couché chose superflue, offrant qu'au cas que lesdits seigneurs fussent tenus à quelques autres droits et devoirs seigneuriaux, si aucuns sont dus, quand bien même ledit présent aveu et dénombrement serait reçu et vérifié. De tout quoi, ledit sieur Destouesse audit nom m'a requis acte.

Archives départementales du Gers, E 920

¹ La seigneurie de Bordes, en Cassen.

² Bertrand Destouesse (+ 1742), praticien, régisseur de la baronnie de Préchacq, procureur constitué de Gracie Ochoa Béreau, baronne de Préchacq, en 1740 (Archives départementales des Landes, 3 E 1-26, acte de visite du château du 15 janvier 1742). Il meurt à Préchacq le 24 août 1742, à l'âge de 50 ans. « Le corps a été enseveli en notre église au droit du château ».